



CLÉA socle de connaissances et compétences professionnelles

**Un certificat au service
de la formation, de l'emploi,
de l'évolution professionnelle
et de la compétitivité.**

www.certificat-clea.fr



CLÉA socle de connaissances et compétences professionnelles

Créé par le Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation, le certificat CléA est l'expression concrète et opérationnelle du «Socle de connaissances et de compétences professionnelles» tel que défini par le décret n° 2015-172 du 13 février 2015.

COPANEF - garant de la certification

Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation

Chargé de définir les politiques paritaires en matière de formation professionnelle et d'emploi, le COPANEF a initié et validé le référentiel du «Socle de Connaissances et de Compétences Professionnelles». Il délègue la délivrance de la certification mais il en reste le garant.

DÉLÉGATAIRES - chargés du déploiement de la certification

Commissions Paritaires Nationales pour l'Emploi (CPNE) • Commissions Paritaires Nationales d'Application de l'Accord (CPNAA) • Comités Paritaires Interprofessionnels Régionaux de l'Emploi et de la Formation (COPAREF)

Le délégataire ayant demandé et reçu l'agrément du COPANEF détermine son processus de certification: méthodes d'évaluation, outils, procédure de validation paritaire, système d'habilitation, suivi des flux des certificats délivrés... Les délégataires possèdent une certaine latitude concernant les modalités mais sont tenus de respecter l'esprit et les principes de CléA, notamment le référentiel. Sur cette base, chaque délégataire habilite des organismes pour la partie opérationnelle et met en place un jury paritaire.

ORGANISMES ÉVALUATEURS

Accueil du candidat, évaluation, proposition, si besoin, d'un parcours de formation et suivi du dossier

ORGANISMES FORMATEURS

Mise en œuvre du parcours de formation et du suivi des acquisitions

JURY PARITAIRE

Examen des dossiers et délivrance du certificat au candidat - salarié ou demandeur d'emploi

PRESCRIPTEURS

Employeur, OPCA, Région, Pôle emploi, Conseil en évolution professionnelle...

CERTIFICATION Clé A

- Évaluation préalable
- Analyse des résultats, proposition d'un parcours de formation si nécessaire
- Parcours de formation
- Évaluation finale
- Examen du dossier par le jury

**Délivrance
du Certificat CléA**

FINANCEURS

OPCA, Région, Pôle emploi...

CANDIDAT

Salarié ou demandeur d'emploi...

CléA, la première certification interprofessionnelle élaborée par les partenaires sociaux

Depuis plusieurs années, les partenaires sociaux considèrent que l'élévation du niveau de qualification de la population salariée française est essentielle pour sécuriser le parcours professionnel des salariés et développer la compétitivité des entreprises. Cela nécessite de définir ce que pourrait être le socle de connaissances et de compétences professionnelles qui permette à toutes et tous de développer leurs compétences. Dans l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013, l'instauration d'un entretien professionnel et du compte personnel de formation nous a permis d'aboutir à la définition de ce «Socle de connaissances et de compétences professionnelles». L'État a reconnu notre légitimité en la matière et par le décret n°2015-172 du 13 février 2015, il a confié au COPANEF la responsabilité de construire l'écosystème permettant de traduire ce socle en termes opérationnels.

Ce vaste chantier, qui a impliqué de nombreux partenaires et pris en compte des réalités régionales très disparates, a abouti dans des délais très courts au lancement public du certificat CléA, nom que nous avons donné au socle de connaissances et de compétences professionnelles.

Un nouveau standard

Fait remarquable, CléA est la première certification interprofessionnelle, élaborée de façon paritaire. Elle a une portée nationale, elle est reconnue dans tous les secteurs et par tous les acteurs, elle devrait intéresser un très large public, de l'ordre de trois à quatre millions d'actifs, salariés ou demandeurs d'emploi. Il s'agit en outre d'un droit éligible à la personne, sans autre autorisation.

Son originalité est de construire une offre de formation très personnalisée, précédée et accompagnée par une évaluation qui balaye 7 domaines de connaissances et de compétences. Ce large spectre est le garant d'une plus grande employabilité et doit faciliter l'évolution et la mobilité professionnelle.

Un nouveau standard est en train de naître et cela ne peut que nous réjouir tous. Il permet au plus grand nombre d'acquérir et de valoriser leurs connaissances et compétences fondamentales, pour une vie professionnelle plus accomplie.

Christian JANIN

Président du COPANEF



Florence POIVEY

Vice-Président du COPANEF



Nouvelle certification CléA : une utilité incontestable

Il manquait dans le domaine de l'emploi et de la formation un dispositif permettant aux personnes les moins qualifiées, souvent sans diplôme, de faire reconnaître leur valeur, d'affirmer en particulier leur employabilité, de développer leur capacité à évoluer. La certification CléA vient pallier ce manque. Elle est appelée à devenir un standard dans le monde professionnel, utile et reconnu dans tous les secteurs d'activité.

• **une base indispensable pour les demandeurs d'emploi**

En s'inscrivant dans la démarche de certification CléA, le demandeur d'emploi comble ses éventuelles lacunes dans un ou plusieurs des 7 domaines concernés et enrichit sa candidature d'un nouvel atout, apprécié par tous à sa juste valeur.

• **la valorisation des acquis**

La certification CléA exprime la richesse d'un parcours personnel et professionnel. Cette valorisation des acquis est une démarche importante pour le candidat.

• **un atout pour l'évolution professionnelle des salariés**

Avec CléA, les salariés consolident leur capital confiance, démontrent leur envie d'évoluer et s'ouvrent à de nouvelles possibilités : accès à des formations, évolution vers un autre métier, changement de secteur d'activité...

• **un repère fiable pour les employeurs et les recruteurs**

CléA certifie que le salarié ou le candidat possède une maîtrise suffisante, dans tous les domaines concernés, pour évoluer dans son emploi ou en trouver un. Il donne aussi une bonne indication sur la motivation et l'engagement des personnes.

**LES 7 DOMAINES DU SOCLE
DE CONNAISSANCES
ET DE COMPÉTENCES
PROFESSIONNELLES
CERTIFIÉS PAR CléA.**

- La communication en français
- L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Une certification en 4 étapes

Selon leur situation, les salariés et demandeurs d'emploi sont informés et orientés vers la certification CléA par un prescripteur : employeur, OPCA, Région, Pôle emploi, Conseil en évolution professionnelle... La démarche commence par une prise de rendez-vous avec un conseiller d'un organisme évaluateur.

> CONSEIL

Sans engagement de sa part, le candidat potentiel est accueilli en tête-à-tête par le conseiller d'un organisme évaluateur. Ce dernier lui présente le fonctionnement et les avantages de CléA et, en cas d'accord, ouvre son dossier. Le candidat reste libre de ses choix, il peut prendre le temps de réfléchir, revenir plus tard ou s'orienter vers un autre organisme évaluateur.

> DÉTERMINATION DES POINTS FORTS

L'idée de CléA est de s'appuyer sur les points forts du candidat plutôt que de souligner ses manques : il s'agit de donner confiance, de stimuler, de motiver. Cette étape d'évaluation n'est donc ni un examen, ni une épreuve. Elle se déroule sur la base du référentiel validé par le COPANEF (voir page 7), selon des modalités propres à chaque branche ou secteur, sur un ou plusieurs jours.

- Si l'évaluation indique que le candidat maîtrise chacun des 7 domaines du socle de connaissances et de compétences, son dossier est présenté devant un jury paritaire de professionnels.
- Si des manques apparaissent, un parcours de formation est proposé au candidat. En attendant, une attestation de validation des acquis peut lui être délivrée.

> RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

Si cela est nécessaire, un parcours de formation individualisé est proposé au candidat. Basé sur les résultats de son évaluation, il se décline en objectifs pédagogiques clairs et propose un calendrier précis. Le formateur, qui ne peut être l'évaluateur, s'assure régulièrement des progrès réalisés.

À l'issue de ce parcours, d'une durée maximale de 5 ans, une nouvelle évaluation est réalisée, elle porte uniquement sur les connaissances et compétences qui ont été approfondies au cours de la formation.

> CERTIFICATION

Pour que la certification soit validée par le jury, l'ensemble des compétences des 7 domaines doit être totalement maîtrisé par le candidat, quel que soit son métier ou son secteur professionnel.

Composés paritairement de représentants d'employeurs et de représentants de salariés, les jurys se réunissent plusieurs fois par an. Ses membres sont tous indépendants des organismes prestataires, concernés par l'évaluation ou la formation des candidats.

CléA EN QUELQUES EXEMPLES

Un atout pour les demandeurs d'emploi



« J'aurais plus de chance de trouver un emploi si je pouvais chercher dans d'autres domaines »

Après 20 ans passés dans la logistique et le transport, Claude ne trouve pas d'emploi dans ce secteur. Avec son CV, les employeurs n'imaginent pas qu'il puisse faire autre chose, alors qu'il est très à l'aise dans différents domaines.

> CLÉA EST RECONNU DANS TOUS LES SECTEURS

CléA pourra certifier des connaissances et compétences de Claude dans 7 domaines transversaux. Fort de cette base, Claude aura la capacité de poursuivre par une formation professionnalisante, apprendre un autre métier.

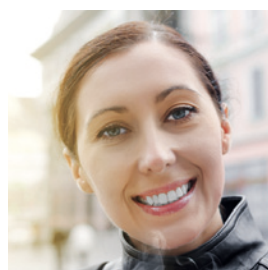


« Si j'étais plus sûr de mes compétences, mes entretiens se passeraient mieux »

Les entretiens, Cédric en a peur, il se sent sans défenses et croit toujours que les autres candidats sont mieux armés. Objectivement, ce n'est pas vrai, Cédric a fait un bon parcours en entreprise.

> CLÉA REDONNE CONFIANCE

Avec son parcours, Cédric peut décrocher son certificat directement, sans passer par une formation complémentaire. Et lorsqu'il ajoutera « Certificat CléA » à son CV, ce sera plus facile pour lui de s'affirmer.



« Quand je présente ma candidature, il y a souvent des détails qui font douter l'entreprise »

CDD, intérim, missions diverses... Leïla se débrouille bien en toute situation mais son cv est trop souvent écarté. Tout ce qui lui manque, c'est de l'aisance à l'écrit et un peu de pratique en informatique. Rien de grave... mais cela suffit à lui barrer la route.

> CLÉA RENFORCE L'EMPLOYABILITÉ

En suivant le parcours pour la certification CléA, Leïla pourra profiter de conseils et de formations pour que son CV et sa candidature soient plus solides.

Un atout pour les salariés



« Je connais bien mon métier, mais pour Internet et compagnie, c'est autre chose »

Clément travaille depuis plus de dix ans sur un site industriel où il est passé de manutentionnaire à opérateur sur machine. Il a la confiance de ses employeurs mais il est bloqué parce qu'il n'a jamais utilisé l'informatique de façon professionnelle.

> CLÉA REPOUSSE LES LIMITES

En s'inscrivant pour obtenir le certificat CléA, Clément pourra faire le point sur les compétences qui lui manquent et suivre une formation durant son temps de travail, pour se mettre à niveau.



« Je pourrais en faire plus dans l'entreprise, mais je n'en ai jamais eu l'occasion »

Depuis toujours, Abdel s'intéresse à travail, il est curieux, efficace... et très discret. Aussi, personne ne connaît vraiment ses capacités et ne pense à lui confier d'autres missions. Il aimerait bien... mais s'imposer, ce n'est pas son genre.

> CLÉA MONTRE À TOUS UNE ENVIE D'ALLER PLUS LOIN

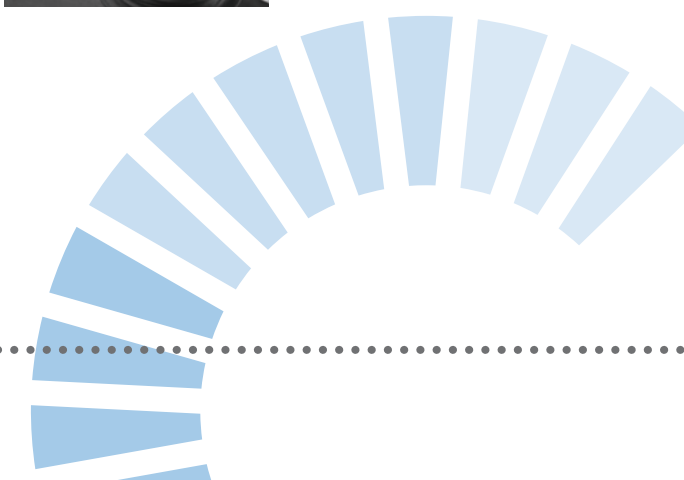
Abdel pourrait obtenir le certificat CléA sans aucun problème, ce qui serait un bon signal vers ses responsables. Et avec CléA en poche - son premier certificat ! - il aurait la possibilité d'entamer une formation d'un niveau plus élevé, de progresser encore.

« Je n'ai pas vraiment choisi mon métier, j'ai envie d'en changer »

Aline ne s'épanouit plus à son travail et sait bien que l'activité dans son secteur ne va pas très fort : c'est le moment de prendre les choses en mains, de chercher ailleurs. Mais avant de se lancer, Aline voudrait faire le point et étoffer son CV.

> CLÉA OUVRE DES PERSPECTIVES

Quel que soit l'emploi recherché, CléA est un atout. Il certifie de la maîtrise de connaissances et compétences dans 7 domaines, utiles dans toutes les entreprises et dans tous les secteurs.



CléA, une première certification interprofessionnelle

La certification CléA s'appuie sur un référentiel issu des travaux menés au sein du Copanef par le Comité Observatoires et Certifications (COC). Ce référentiel répond aux exigences du décret n°2015-172 du 13 février 2015 qui précise que «le socle de connaissances et de compétences est constitué de **l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour une personne de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle**. Ce socle doit être apprécié dans un contexte professionnel.».



• La cible prioritaire : un public peu qualifié

CléA s'adresse principalement à des personnes peu qualifiées, n'ayant pas de certification professionnelle, fragilisées socialement et par les évolutions économiques. Cette démarche de certification leur permet de rester en contact avec l'emploi, d'avoir une présence plus visible sur le marché du travail.

• Une certification accessible par tous les dispositifs de la formation professionnelle

La certification CléA est éligible à l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle. Salariés et demandeurs d'emploi peuvent mobiliser leur Compte Personnel de Formation et trouveront un appui utile dans le cadre du Conseil en Évolution Professionnelle.

Si le salarié mobilise son CPF pour obtenir le certificat CléA, son employeur ne peut pas refuser qu'il effectue sa formation en tout ou partie pendant le temps de travail mais peut décider de son calendrier de réalisation.

• Une certification exigeante pour développer l'employabilité

Le référentiel de CléA porte sur 7 domaines, chacun devant être maîtrisé entièrement, avec un niveau d'exigence certain, mais accessible : l'idée est de développer de façon effective l'employabilité des personnes, de leur permettre d'occuper différents types de postes, dans différents secteurs d'activité.

« Ces connaissances et compétences sont également utiles à la vie sociale, civique et culturelle de la personne »

décret du 13 février 2015

• Relever les points forts plutôt que stigmatiser les manques

L'évaluation proposée par CléA veut faire oublier aux candidats l'image stigmatisante de l'examen ou de l'épreuve, souvent liée à l'apprentissage des savoirs fondamentaux.

• Une démarche volontaire valorisée

La certification CléA reconnaît avant tout la valeur d'une implication, d'un engagement dans une démarche volontaire menée jusqu'à son terme. Ces efforts sont rendus visibles au travers d'un certificat reconnu par le monde professionnel.

• Une certification «clé en main»

Les candidats sont pris en charge et accompagnés. Ils accèdent à une démarche outillée et pilotée par un réseau d'acteurs dont le rôle et les missions sont clairement définis.

• Une base pour aller plus loin

Les connaissances et compétences liées à CléA sont une base suffisante pour permettre aux personnes certifiées de suivre des formations, de continuer à apprendre tout au long de leur parcours professionnel, de manière à s'adapter aux évolutions dans tous les domaines.

• Un nouveau critère pour les recruteurs

CléA est une certification unique et universelle, identique pour tous les secteurs professionnels, elle ne comporte pas de niveau ni de grade.

Les 7 domaines du socle de connaissances et de compétences professionnelles certifiés par CléA

Toute la démarche CléA s’articule autour d’un référentiel unique, applicable à tous les publics, à tous les secteurs. Chaque acteur du dispositif - branche professionnelle, région, organisme évaluateur - doit se l’approprier, le contextualiser, développer sa propre méthodologie, ses propres outils... tout en respectant sa teneur, en restant fidèle à ses principes.

En effet, CléA étant une certification unique, interprofessionnelle et reconnue au niveau national, elle doit garantir l’acquisition du socle de connaissances et de compétences, avec un niveau d’exigence homogène sur tout le territoire et dans tous les secteurs d’activité.

Le référentiel compte 7 domaines, 28 sous-domaines et 108 critères d’évaluation. Par exemple :

Domaine	Sous-domaine	Critères d’évaluation
Communiquer en français	Écouter et comprendre	• Les propos écoutés sont reformulés correctement, sans répéter mot à mot. • La question posée contient des informations complémentaires utiles à une meilleure compréhension.

DOMAINE ET SOUS-DOMAINES DU RÉFÉRENTIEL CléA

1. La communication en français

Écouter et comprendre / S’exprimer à l’oral / Lire / Écrire / Décrire, formuler

2. L’utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique

Se repérer dans l’univers des nombres / Résoudre un problème mettant en jeu une ou plusieurs opérations / Lire et calculer les unités de mesures, de temps et des quantités / Se repérer dans l’espace / Restituer oralement un raisonnement mathématique

3. L’utilisation des techniques usuelles de l’information et de la communication numérique

Connaître son environnement et les fonctions de base pour utiliser un ordinateur / Saisir et mettre en forme du texte / Gérer des documents / Se repérer dans l’environnement Internet et effectuer une recherche sur le web / Utiliser la fonction de messagerie

4. L’aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d’un travail en équipe

Respecter les règles de vie collective / Travailler en équipe / Contribuer dans un groupe / Communiquer

5. L’aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel

Comprendre son environnement de travail / Réaliser des objectifs individuels dans le cadre d’une action simple ou d’un projet / Prendre des initiatives et être force de proposition

6. La capacité d’apprendre à apprendre tout au long de la vie

Accumuler de l’expérience et en tirer les leçons appropriées / Entretenir sa curiosité et sa motivation pour apprendre dans le champ professionnel / Optimiser les conditions d’apprentissage (de la théorie à la pratique professionnelle)

7. La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d’hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Respecter un règlement sécurité, hygiène, environnement, une procédure qualité / Avoir les bons gestes et réflexes afin d’éviter les risques / Être capable d’appliquer les gestes de premier secours / Contribuer à la préservation de l’environnement et aux économies d’énergie





➤ **Pour nous contacter** envoyez votre message à
info@certificat-clea.fr

www.certificat-clea.fr

